

25 juin 2019

(19-4286)

Page: 1/5

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

**APERÇU DES ACTIVITÉS SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES
MISES EN ŒUVRE PAR LA CEDEAO PENDANT LA
PÉRIODE ALLANT DE MARS À JUIN 2019**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE CONSEILLER PRINCIPAL CHARGÉ
DES NORMES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES (SPS)
DE LA CEDEAO-USAID

La communication ci-après, reçue le 24 juin 2019, est distribuée à la demande de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

1 INTRODUCTION

1.1. La mission régionale de l'USAID/Afrique de l'Ouest aide la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à faire progresser son projet de création d'une union économique et d'un marché commun. Conformément à cet objectif, la CEDEAO met en œuvre de nombreux accords visant à soutenir la libre circulation des marchandises et des personnes dans la région. S'agissant des normes, l'USAID/Afrique de l'Ouest et le Comité inter États de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS) ont prorogé une deuxième lettre de mise en œuvre pour le remboursement des coûts. Dans le cadre de cet accord, l'accent sera mis sur la continuité des normes sanitaires et phytosanitaires (SPS).

1.2. Eu égard au plan de travail 2018-2019 approuvé et afin d'améliorer et de renforcer les activités SPS dans la région de la CEDEAO, les activités ci-dessous ont été mises en œuvre pendant la période allant de mars à juin 2019.

2 PRÉSERVATION ET PROTECTION DES VÉGÉTAUX

2.1. L'apparition récente de la chenille légionnaire d'automne (CLA) ainsi que la découverte du nouveau parasite exotique envahissant identifié en Afrique de l'Ouest et la menace grandissante qu'il représente pour l'agriculture et la sécurité alimentaire ont suscité beaucoup de préoccupations dans environ 44 pays de la région subsaharienne, y compris 15 pays d'Afrique de l'Ouest. La CLA est une chenille qui détruit les cultures et peut causer des dommages importants au maïs, au riz, au sorgho et aux légumes. Ces caractéristiques ont fait de la lutte contre la CLA une tâche difficile. Des efforts ont été déployés en ce qui concerne la sensibilisation, le renforcement des capacités en matière d'identification des parasites et le partage de connaissances, etc. Dans l'ensemble, l'élaboration d'options de gestion à long terme a mobilisé des experts internationaux et les capacités nationales des pays touchés, et a également appelé l'attention générale sur les attaques de chenilles touchant diverses cultures. Dans la sous-région d'Afrique de l'Ouest, un groupe spécial composé d'agents nationaux chargés de la protection des végétaux et de partenaires de la sous-région a été créé pour garantir une gestion conjointe des organismes nuisibles et autres.

2.1 Renforcement de la surveillance, prévalence et incidence de la chenille légionnaire d'automne au niveau national en Afrique de l'Ouest: expériences, options et solutions

2.2. Par ailleurs, la FAO a mis en place divers outils d'appui à la décision dans les domaines de la surveillance, de la mesure du risque, de l'incidence et sous forme de tableaux de bord pour surveiller la situation concernant la chenille légionnaire d'automne et donner l'alerte à ce sujet, ainsi que pour

cartographier cette situation établissant des liens avec les pratiques agricoles, l'écologie et les prédateurs naturels. Dans le cadre de la surveillance, des missions conjointes (FAO-CEDEAO-CILSS) ont été organisées; celles-ci ont mis en lumière les résultats et difficultés majeures essentiels, qui ont été présentés au Réseau de prévention des crises alimentaires (RPCA), à Banjul, en décembre 2018.

2.3. Pour surmonter ces difficultés, un atelier de quatre jours a été organisé conjointement; il s'est déroulé à l'hôtel Azalai, à Abidjan (Côte d'Ivoire), du 15 au 18 avril 2019, pour renforcer les capacités en ce qui concerne la mesure de la prévalence, du risque et de l'incidence sur la sécurité alimentaire et sur les moyens de subsistance, et l'élaboration de tableaux de bord d'appui à la décision. Cet atelier vise à promouvoir l'échange de renseignements et de données d'expérience entre les pays concernés et à coopérer dans l'élaboration d'un plan d'action national pour 17 pays (Guinée-Bissau, Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Tchad, Togo) d'Afrique de l'Ouest et du Sahel, et a compté plus de 40 participants.

2.4. À la suite de cette formation, les pays ont élaboré des projets de plans d'action nationaux pour la mise en œuvre d'activités clés visant à lutter contre la chenille légionnaire d'automne et à soutenir des actions au niveau national. L'élaboration d'un programme régional global de "lutte contre les parasites des végétaux en Afrique de l'Ouest en mettant l'accent sur la lutte contre la chenille légionnaire d'automne" a également été proposée.

2.5. Les recommandations stratégiques ci-après ont été formulées:

- À l'intention des pays et des régions
 - achever un projet de plan d'action national en consultation avec toutes les parties prenantes nationales concernées et avec leur contribution;
 - mettre en œuvre de manière effective les outils de surveillance de la chenille légionnaire d'automne: FAMEWS, risque lié à la CLA, incidence de la CLA et tableau de bord;
 - élaborer des tableaux de bord dans les pays et au niveau régional (une fois par saison ou deux fois si possible);
 - officialiser et rendre opérationnels les Groupes de travail nationaux dans tous les pays de la CEDEAO et du Sahel;
 - préciser le mandat pour orienter la mise en place des groupes de travail nationaux.
- À l'intention du siège de la FAO (TCE) et des régions
 - soutenir les pays dans la mise en œuvre des plans d'action (Fonds HQ et BAFD). Il convient de noter que, dans la courte période comprise entre mai et décembre 2019, le soutien est fourni par la FAO au Bénin et au Burkina Faso à hauteur de 80 000 \$EU et 60 000 \$EU, respectivement;
 - développer le programme régional global de "lutte contre les parasites des végétaux en Afrique de l'Ouest en mettant l'accent sur la lutte contre la chenille légionnaire d'automne" et le présenter à la Banque africaine de développement (BAfD) (50 000 000 \$EU).

2.2 Atelier de formation sur le développement et le suivi des activités d'inspection phytosanitaire et des guides d'identification des parasites

2.6. Cette formation a réuni 33 participants des États membres de la CEDEAO: (14 pays représentés) Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo et Ghana (non représenté).

2.7. La formation avait pour buts: i) de renforcer les capacités techniques des inspecteurs phytosanitaires à la frontière afin d'élaborer et d'assurer le suivi des activités d'inspection phytosanitaire et des guides d'identification des parasites; ii) d'établir un groupe de travail technique en tant qu'instance pour les échanges entre les pays, afin d'élaborer des guides de présentation

harmonisés pour l'inspection phytosanitaire et l'identification des parasites qui seront présentés à la prochaine réunion régionale annuelle du Groupe de travail régional et des partenaires.

2.8. L'atelier a associé formation théorique et formation pratique de terrain sur l'identification des parasites dans le laboratoire de l'Université Nangui Abrogoua, à Abidjan (Côte d'Ivoire). En outre, un projet de document relatif aux lignes directrices harmonisées pour l'inspection des importations/exportations a été élaboré. Un groupe de travail a été mis en place afin d'assurer la poursuite des travaux sur le projet de lignes directrices harmonisées pour l'inspection des importations/exportations. Ce projet sera achevé d'ici à novembre 2019. Lorsque leur version finale aura été établie, les lignes directrices harmonisées seront diffusées pour être mises en œuvre au niveau des pays.

2.9. Les recommandations stratégiques ci-après ont été formulées.

- À l'intention de la Commission de la CEDEAO:
 - apporter un soutien et coordonner l'élaboration et la finalisation des lignes directrices harmonisées pour l'inspection des importations/exportations dans la sous-région de la CEDEAO;
 - assurer la direction et la coordination en vue du renforcement de l'inspection régionale à la frontière;
 - aider les États membres à achever leur liste des organismes réglementés et à assurer la publication des listes sur le site Web de la CIPV;
 - poursuivre le travail mené avec les partenaires financiers et techniques en vue de mobiliser des fonds destinés à soutenir des actions en matière de préservation des végétaux dans la sous-région de la CEDEAO;
 - mettre en avant, auprès des responsables politiques de haut niveau dans les États membres de la CEDEAO, l'importance des questions sanitaires et phytosanitaires (SPS) afin qu'elles deviennent prioritaires;
 - engager le dialogue avec les responsables politiques de haut niveau au sujet des conséquences négatives des problèmes SPS sur la production et la productivité agricoles, des problèmes de sécurité sanitaire, des conséquences sur l'économie nationale/régionale et de la nécessité d'investir dans le domaine SPS et dans le renforcement des capacités en vue de la conformité avec les normes internationales.

3 SÉCURITÉ SANITAIRE DES PRODUITS ALIMENTAIRES ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

3.1 Réalisations du Fonds fiduciaire du Codex dans les pays

3.1. En 2017, il a été constaté que de nombreux États membres de la CEDEAO n'avaient pas pu poser leur candidature lors de la première phase (2015) pour de nombreuses raisons, parmi lesquelles la procédure de candidature, les difficultés posées par l'organisation du processus consultatif à l'échelle nationale ainsi que par l'évaluation scientifique, et les difficultés à remplir le formulaire de candidature et à respecter les critères généraux susmentionnés. Plus important encore, le faible taux de participation tient principalement à l'absence de structures nationales effectives et fonctionnelles du Codex en Afrique en règle générale et dans les États membres de la CEDEAO en particulier.

3.2. Pour remédier à ce retard, un atelier de formation en matière de renforcement des capacités a été organisé à Banjul (Gambie), en septembre 2017, avec le soutien de l'USAID et une formation technique a été dispensée aux points de contact nationaux du Codex et au point focal SPS national de l'OMC de la communauté élargie des 15 États membres de la CEDEAO. Des formations bilatérales de recyclage ont également été assurées et des conseils ont été dispensés par courrier électronique et par téléphone au point de contact du Codex dans les différents États membres avant la présentation finale au CTF3 (phase 3, 2018).

3.3. Malgré les difficultés rencontrées par les pays dans le processus de candidature décrit ci-dessus, le Ghana et le Sénégal ont reçu une réponse favorable à leur demande pendant la phase 1 du CTF (2015). Les réussites et les meilleures pratiques des deux pays ont servi de base à la formation technique.

3.4. Le tableau 1 ci-après présente l'état actuel des effets de la formation en matière de renforcement des capacités et précise le montant total mobilisé pour la région, qui s'est élevé à 1 629 796 \$EU. Dans l'ensemble, à la suite de la formation technique, dix pays ont reçu une réponse favorable à leur demande et ont bénéficié d'un soutien du Fonds fiduciaire du Codex (CTF) afin de renforcer leur comité national du Codex et d'accroître leur participation et leur engagement dans les travaux du Codex.

3.5. Ce résultat est impressionnant, et il convient de poursuivre les efforts en vue de permettre aux cinq autres pays de la région de bénéficier du soutien du CTF, afin de toucher l'ensemble des parties prenantes et de s'assurer de la participation effective et durable des pays aux travaux du Codex et aux activités SPS dans leur ensemble.

Tableau 1 Effets de la formation technique fournie en rapport avec une demande présentée au fonds d'affectation spéciale du Codex

N°	Pays	Titre du projet	Période de mise en œuvre	Coût en \$EU (soutien du CTF)
1	Ghana	Octroi d'un soutien pour la mise en œuvre d'un programme visant à renforcer les capacités nationales en vue d'une participation effective aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius.	2016-2019	100 000
2	Sénégal	Amélioration des connaissances et de la reconnaissance des normes du Codex Alimentarius pour accroître la conformité et la compétitivité des denrées alimentaires sur les marchés locaux, régionaux et internationaux	2017-2019	150 000
3	Burkina Faso	Redynamisation du Comité national du Codex Alimentarius du Burkina Faso (CNACA)	2018-2020	151 922
4	Cabo Verde	Renforcement du programme national du Codex au Cabo Verde par le Fonds fiduciaire du Codex II	2019-2021	181 935
5	Guinée-Conakry	Renforcement du Codex en Guinée-Conakry	2018-2021	211 010
6	Mali	Renforcement du Comité national du Codex au Mali	2019-2021	150 000
7	Bénin	Soutien à la participation aux travaux de la Commission FAO/OMS du Codex Alimentarius	2020-2022	240 829
8	Côte d'Ivoire	Renforcement du Comité national du Codex en Côte d'Ivoire	2020-2022	150 000
9	Gambie	Renforcement du Comité national du Codex et sensibilisation aux travaux du Codex	2019-2022	150 000
10	Nigéria	Renforcement du Comité national du Codex du Nigéria et accroissement de la participation aux travaux du Codex	2019-2022	144 100
MONTANT TOTAL MOBILISÉ POUR LA RÉGION				1 629 796¹

3.6. Le tableau ci-dessus montre que le soutien technique aux États membres de la CEDEAO a permis d'améliorer la participation aux travaux du Codex et, surtout, a contribué à aider chaque État membre à redynamiser son comité national du Codex. Toutefois, des difficultés ont été rencontrées car les pays ne sont pas au même niveau de développement. Les difficultés rencontrées sont notamment:

- l'insuffisance/l'absence d'un capital humain qualifié pour conserver et mettre en pratique les connaissances acquises;
- le renouvellement fréquent des membres de la fonction publique ainsi que les changements de gouvernement ont causé des difficultés dans certains États membres;
- la disponibilité limitée des fonds pour organiser des formations bilatérales de recyclage en présentiel;

¹ Le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Gambie et le Nigéria ont été les derniers pays à recevoir une réponse favorable à leur demande (2019). Le secrétariat du CTF restera en contact avec chacun de ces États membres pour mettre au point leur plan et leur budget. Par conséquent, il est possible que le montant total mobilisé pour la région soit légèrement réduit.

- la faible participation des États membres aux travaux du Codex et aux activités SPS.

3.7. Afin de surveiller la mise en œuvre effective, l'incidence et la durabilité de ces initiatives au niveau des pays, les recommandations ci-après pourraient être formulées:

- renforcer la promotion de l'augmentation des investissements en faveur des mesures relatives à la sécurité sanitaire des produits alimentaires et des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS);
- sensibiliser toutes les parties prenantes à l'importance des travaux du Codex, de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, des mesures SPS et de leurs conséquences pour la santé publique et pour le commerce international, régional et national;
- créer un environnement favorable à la mise en œuvre des règlements techniques internationaux/régionaux, des codes de pratiques, des recommandations relatives à la sécurité sanitaire des produits alimentaires et des mesures SPS;
- soutenir les activités de renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité sanitaire des produits alimentaires et des mesures SPS dans la région et au-delà;
- soutenir la participation effective et active des représentants des États membres aux processus internationaux de normalisation et à leur mise en œuvre (Codex, OIE, CIPV, Accord SPS de l'OMC);
- soutenir une coordination efficace des activités aux niveaux régional et national;
- soutenir la mise en œuvre de formations de recyclage afin de fournir des renseignements actualisés sur les dernières nouveautés aux parties prenantes ciblées et de maintenir la dynamique;
- étendre la formation et le renforcement des capacités aux autres régions du Codex.

4 CONCLUSION GÉNÉRALE ET VOIE À SUIVRE

4.1. La Commission de la CEDEAO saisit cette occasion pour remercier le bureau régional de l'USAID en Afrique de l'Ouest, l'USDA, l'Union européenne, la FAO, la Banque africaine de développement (BAfD), le Groupe de la Banque mondiale, l'UA-BIRA, la SADC, la CAE et tous les partenaires et donateurs pour leur soutien continu en vue de faire avancer les questions SPS dans la région de la CEDEAO et au-delà et tient aussi à lancer un appel au renforcement de la collaboration et du soutien à la mise en œuvre future d'actions visant à mieux traiter les questions SPS dans la région.
